



Maîtriser la gestion des procédures douanières

Objectifs de formation

- Maîtriser la gestion des procédures douanières dans le cadre de l'Union européenne
- Optimiser ses opérations d'import / export

Objectifs pédagogiques

- Identifier et choisir l'incoterm adapté
- Maîtriser les procédures de dédouanement

- Maîtriser l'utilisation des documents douaniers pour le paiement des droits et taxes sur les marchandises
- Comprendre le fonctionnement du dédouanement communautaire.
- Appréhender l'impact des informations servant à l'application de la réglementation douanière
- Définir la responsabilité de l'entreprise / du transitaire vis-à-vis du dédouanement
- Identifier et collecter les informations nécessaires pour un dédouanement

Durée : 03 jours - 21 heures

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

1690 € net de taxe

Dates :

Les 06, 20 et 27 Mai 2025

ou Les 18, 25 Septembre + 02 Octobre 2025

Prérequis

- Compétences informatiques

Public

- Toute personne ayant un attrait avec l'échange international

Programme

L'environnement institutionnel et réglementaire

- L'Union européenne.

- La constitution de l'espace européen
- L'union économique et monétaire
- Les relations extérieures privilégiées
- L'administration des douanes
 - La Douane en mutation : Organisation territoriale / fonctionnelle

Les opérations de dédouanement

- Identification de la marchandise
 - La nomenclature douanière
 - Le classement tarifaire
- La valeur en douane
 - La valeur en douane à l'exportation
 - La valeur en douane à l'importation
- Le contrôle de l'origine (notion d'origine)
 - L'origine non préférentielle
 - L'origine préférentielle
 - Les documents justificatifs de l'origine
 - Protection de l'origine française
- Le document administratif unique DUA
 - Présentation du DUA
 - Utilisation du nouveau DUA sur exemple
- L'attribution d'un régime définitif
 - L'exportation
 - L'importation
 - La liquidation douanière

La politique commerciale commune

- Le contrôle du commerce extérieur
 - Contrôle du commerce extérieur et politique commerciale commune
 - Contrôle des changes
- Les régimes commerciaux particuliers
 - Les régimes dérogatoires
 - Régimes des exportations de biens à double usage (avec documents)
 - La politique agricole commune
- Les relations avec les organisations internationales

- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (avec liste des pays membres)
- L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Les procédures douanières

- Les modalités du dédouanement
 - Conduite et mise en douane
 - Le déclarant en douane
- Les procédures de dédouanement
 - Les outils du dédouanement, la téléprocédure delt@G
 - La procédure de droit commun en détail
 - Les procédures simplifiées de dédouanement

Les régimes douaniers particuliers

- Les régimes de transit
 - Intérêt du régime
 - Le régime TIR
 - Les régimes de transit de l'union et de transit commun
- Les autres régimes particuliers
 - Les régimes de stockage
 - Régimes d'utilisation spécifique
 - Régimes de transformation
- Le régime fiscal suspensif (RFS)
 - Principes généraux
 - Fonctionnement du RFS

Le régime fiscal des échanges intra-Union

- Échanges de biens
 - Le régime fiscal
 - Les obligations fiscales
- Échanges de services
 - Le principe général applicable
 - Les prestations de transport de l'Union
 - La location des moyens de transport
 - TVA et cabotage routier

Mode d'emploi des déclarations

- Le D.A.U
 - Établissement du DAU
 - Codes utilisés
- Déclarations intracommunautaires
 - La déclaration d'échange de biens
 - La déclaration européenne de service
- La TVA dans l'Union Européenne
 - Les taux de TVA
 - Modalités de remboursement de la TVA

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Exercices d'applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
- Travail en sous-groupe
- Document de synthèse remis à l'issue de la formation
- Matériel : aucun

Financement

- OPCO sous conditions
- Entreprise
- Individuel

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l'entreprise

- Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
 - Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
-